

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

Insertions: 1re page, 5 fr. la ligne; Échos, 2 fr. 50; Financières (2e page), 3 fr.; Chronique locale, 1 f. 50; Réclames en 3e page, 1 fr.; en 4e page, 0 f. 50; Petites ann., Of. 25. — Abonnements et Annonces payables d'avance.

Les annonces sont reçues dans toutes les grandes agences françaises et étrangères et à Tunis aux bureaux du journal

Rédacteur en Chef : ÉMILE LACROIX

Rédaction et Administration :

TUNIS - 5, rue Es-Sadikia (anciente Minicipalité) - TUNIS

TÉLÉPHONE 7.94 TÉLÉGRAMMES : PETITE TUNISIE - TUNIS

Nous adressons nos sincères félicita-tions au jeune Gérard, fils et beau-fils de

Mme et M. Bouisson directeur de l'école de M'saken, petit-fils de M. et Mme Douté

propriétaires à Saint-Germain, qui a été cité à lordre de l'armée pour sa brillante

Ceux de Verdun

Abonnements: Tunisie et Constantine ; un an, 10 fr.; six mois, 6 fr. France et Algérie: un an, 12 fr.; six mois, 7 fr. Etranger, port en sus. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'adminisration doit être adressé au directeur.

# LA TUNISIE A-T-ELLE LES MOYENS.

AUJOURD'HUI EN TEMPS DE GUERRE.

de faire des largesses qui se chiffrent annuellement à des centaines de milliers de francs?

L'honorable Directeur Général des Finances Tunisiennes sait combien à la Petite Tunisie nous l'estimons et apprecions sa sage et habile gestion de nos deniers publics, aussi nous permettra-t-il de lui signaler une fuite de trois à quatre cent mille francs par an qui pouvaient, à la rigueur, être passés par profits et pertes avant la guerre, mais qu'on s'explique dificilement aujourd'hui que diverses sources ne doment plus leur rendement habituel, que d'autres sont taries et que les impôts rentrent difficilement par suite de l'état de gêne à peu près général, comme nous avons pu nous en assurer un jour que nous avons entrepris une tournée en vue de nous rendre compte de la rentrée de la taxe personnelle.

Nous avons vu, ici et là, de pauvres hères venant apporter, non sans maugreer sur la durée des temps, un modeste acompte de deux francs, et tout naturellement nous en sommes venu à faire un rapprochement entre ces versements modestes et les libéralités dont nous allons parler, qui ont dû échapper à la vigilance de l'Administration des Finances, car nous ne pouvons admettre la raison qui nous a été donnée dans une administration intéressée.

Quand on construisit la ligne de Kalâat-es-Senam, il fut entendu et accepté que le tarif applicable aux phosphates serait de 8 fr. 50 la tonne, mais ce chiffre qui était trouvé satisfaisant avant la construction, fut trouvé onéreux après et l'on réclama à cor et à cri un tarif identique à celui d'Algérie, seulement on oubliait de faire connaître que les phosphates d'Algérie devaient être transbordes une ou deux fois avant d'arriver à destination, ce qui augmentait le prix du transport.

On ne tint pas compte de ces transbordements et l'on consentit une détaxe de dix pour cent, soit 0 fr. 85. S'il y a détaxe, cela veut dire que le tarif est toujours en vigueur et peut être appliqué du

jour au lendemain. C'est cette détaxe dont nous voulons parler qui continue à être appliquée, malgré la guerre, malgre l'élévation du prix du charbon passé de 30 francs à 180 et même 200 francs la tonne. Comme la Compagnie du B. G. doit faire état de ses recettes et dépenses d'exploitation pour ses règlements avec l'Etat, il s'ensuit que c'est nous, pauvie populo, qui payons de nos maigres resseurces les largesses qu'on continue à faire aux riches exploitations phosphatières, malgré le relèvement important des

prix des phosphates. Préoccupe par tant de questions diverses, financières et de ravitaillement, qui absorbent son temps, celle de la détaxe appliquée aux phosphates de la région du Kef,

en un moment où toutes les ressources sont nécessaires, a dû échapper à l'honorable argentier qui mène si brillamment l'esquif de nos finances.

Cette complaisance financière peut-elle continuer quand il faut faire flèche de tout bois après la maudite année 1914 qui vit avec la déclaration de guerre une disette comme la Tunisie n'en avait vu depuis 1867 et occasionna bien des trous qu'il faut boucher.

Et ce qui est le plus choquant, c'est qu'une partie de cette largesse va remplir des poches boches! C'est ca qui est roide et inadmissible.

JEAN-SANS-PEUR.

Billet de la Semaine

## Une Discussion sans issue

A PROPOS DE

l'Enrôlement des Juifs Tunisiens

Nous pourrions continuer longtemps à discuter avec le Journal de Tunis sur un thème où chacun garde ses positions sans vouloir en démordre.

Nous verrons plus tard lequel des deux aura raison du rachat de l'impôt du sang ou de l'incorporation en masse des juifs tunisiens quand l'heure sera venue.

Nous enregistrons avec plaisir que les Anglo-Maltais se préparent tous à faire bravement leur devoir comme tous les bons sujets de S. M. le roi Georges. Nous n'avons malheureusement personne à la Petite Tunisie en âge, ni en santé, d'aller sur le front servir notre patrie bien-aimée et y recueillir des lauriers comme La Charrière et nos amis Destrées, Lambert, Prat, André Duran. Nous táchons de nous rendre utile à notre pays d'autre façon. Chacun fait ce qui peut. Et celui qui fait ce qui peut accomplit son devoir même à l'ar-

Il faudrait ne pas connaître son métier de journaliste pour être court de copie par les temps critiques actuels, être un véritable ane bâté; quant à la clientèle sémite elle a ses organes attitrés et préférés, ce n'est pas la rechercher que de demander son incorporation en masse sous nos armes, car nous savons pertinemment que si la chose peut sourire à un grand nombre, il en reste une partie qui ne la verrait pas décréter la joie au cœur.

LE SEMAINIER.

Un poilu... sans barbe

C'est le fils de notre éminent Résident Général qui, ayant passé brillamment son examen d'aspirant, a été affecté à son régiment le 4 Chasseurs d'Afrique à Tunis où il vient d'arriver.

M. Michel Alapetite a tout juste dixhuit ans et demi.

Toutes nos félicitations.

conduite sur le front de.... Le jeune Gérard fait partie de notre 8 tirailleurs qui, après avoir combattu sur l'Iser, se trouve maintenant devant Verdun. Le cheikh des Rhamania de Nefta

Notre excellent confrère Sampiero consacre dans son journal « l'Avenir de Tebessa » un article très élogieux au Cheick Lazhari ben Mustapha ben Azzouz de la confrérie Rhamania et des zaouias Azzouzia de Nefta dont l'influence est énorme dans tout le sud tunisien.

Le cheick Lazhari partout oû il passe porte la bonne parole en faveur de la France, il a profité de son passage à Tébessa, le jour de l'Aid Sghir, pour prononcer devant une foule considérable un discours vibrant en faveur de notre pays, adjurant tous ses coreligionnaires de répo dre en masse à l'appel de la France pour combattre le Prussien et se

faire tuer, s'il le faut, pour le vaincre. Notre confrère se fait un devoir de signaler aux autorités supérieures tuni-siennes cette belle figure in ligène dont l'amour pour notre pays est profond et

Dans le Nichan Nous adressons nos sincères félicitations à MM. Okbi, caïd de la banlieue, Baccouch, caïd de Béjà et Hassein Barquette, caïd de Medjez el-Bab, qui viennent de recevoir les deux premiers le grand cordon du Nichan et le troisième la croix de commandeur.

Une réforme à la Recette Genérale des Finances

Nous ne sommes pas, à la « Petite Tunisie», comme certains de nos confrères qui, en toutes circonstances, aiment à se parer des plumes du paon, c'est-à-dire à s'attribi er le mérite de telle ou telle bonne réforme comme celle, par exemple, du Receveur Général des Finances dont les bénéfices sont limités aujourd'hui à cinquante mille francs comme ceux du trésorier payeur général

Il y a plus de dix ans que nous avons réclamé pour la première fois la réforme qui vient d'être opérée dans la gestion du receveur général de nos Finances, comme nous la réclamions encore en juin

Mais cette réforme n'atteindra pas le titulaire, M. Hanriot, nommé à cette lucrative fonction par la grâce de feu Rouvier, qui achève les dix années fixées à son contrat et qui va nous quitter pour prendre sa retraite en emportant dans ses bagages la respectable somme de un million cinq cent mille francs nets.

Aux départs

Notre ami F. Portelli, président du Syndicat de la Mine du Djebel Trozza et Mme Portelli se sont embarqués la semaine dernière pour France.

Par le même courier sont partis M. et Mme Roger Portelli, de Sousse. Nous croyons savoir que notre ami

François Portelli va s'occuper de la cons-titution d'une société maritime dont les bâteaux seront spécialement affectés à la Tunisie qui se trouve un peu délaissée depuis le début des hostilités.

Bonne chance et meilleurs vœux de

M. Mathieu

M. Mathieu, ancien commissaire central adjoint à Tunis, commissaire central à Bordeaux, vient d'être nommé en la même qualité à Marseille sa ville natale. C'est là un fort bel avancement auquel tous les amis qu'a laissés en Tunisie ce sympathique magistrat applaudiront des deux mains.

Musique boche

Le dernier bulletin de la Ligue antiallemande, 9, place de la Bourse, à Paris signale qu'aux examens annuels de l'école de musique de Tunis, la place préponderante a été tenue par la musique alle-

Félicitations

Nous adressons nos sincères félicitations à M. Baron, ingénieur des Travaux Publics à Sfax, dont le fils vient d'être cité à l'ordre de l'armée pour une brillante randonnée en pays ennemi et y avoir fait de la bonne besogne.

De passage

Nous avons eu le plaisir de rencontrer plusieurs amis de l'intérieur de passage à Tunis, notamment l'éminent maire de Sousse, M. F. Gallini, conseiller général de la Corse, dont le fils combat vaillamment sur le front de Salonique, et M. Ali Sakkat, caïd des Ouled Ayar de Maktar, etc., etc.

Les Italiens ne doivent plus commercer avec l'ennemi

Depuis le 10 Août, un décret paru à l'« Officiel » defend aux citoyens italiens même résidant à l'étranger, et à toutes les personnes se trouvant en Italie et dans les colonies italiennes, de faire du com-

1. Avec les personnes, instituts ou so-ciétés établis dans les territoires des Etats enpressis de l'Italie ou alliés de ces Etats ennemis et dans les territoires occupés par ces mêmes Etats;

2 Avec les sujets des Etats susdits, partout où ils résident ;

3. Avec les personnes, maisons commerciales ou sociétés inscrites dans une liste spéciale à approuver par décret royal sur la proposition des ministres du commerce, de l'intérieur et de la justice.

Un autre décret soumet à la surveillance du gouvernement et, éventuellement, à la saisie et à la liquidation tou-tes les entreprises commerciales existant dans le royaeme, dont les sujets des Etats ennemis de l'Italie ou alliés de ces Etats ennemis sont gérants, ou dans lesquelles ils possèdent des intérêts prédo-Fausse situation

La « Petite Tunisi » a relevé le vote de M. Pichon contre le ministère clôturant les séances du Comité Secret.

L'ancien résident genéral sait ce qu'il lui en coûte de déplaire au Tigre, aussi l'a-t-il suivi en conformant son vote au

Mais d'autre part, il faut qu'il soit tou-jours ministériel pour rester dans son rôle utile de chef du clan des groupes des « Affaires » tunisiennes.

Aussi les explications de son vote dans le « Petit Journal » sont-elles aussi entortillées et confuses qu'amusantes, dit l'Echo de Bizerte.

Préparons la campagne d'hiver

Nous voici bientôt à l'automne, il faut songer aux dispositions à prendre en vue d'une nouvelle campagne d'hiver, malgré l'optimisme que les succès de ces semaines dernières ont fait naî!re. Nous savons tous que l'ennemi sera battu, mais nous savons aussi qu'il combattra jusqu'à épuisement complet Et si la victoire sourit aux alliés à l'orient, comme à l'occi-dent, sur l'Isonzo, comme aux Balkans, l'ennemi résiste encore ; il clame même qu'il est vainqueur sur toute la ligne. Songeons donc à l'hiver dès aujourd'hui et préparons pour nos braves poilus les vêtements chauds nécessaires dont ils auront tant besoin, puisque les pronostics indiquent que l'hiver sera dur et rigoureux.

La laine est chère. Le temps ou même le savoir manquent assez souvent pour confectionner des sous-vêtements à nos combattants. Et les foids vont venir, aussi je voudrais vous prier—si cela vous semble intéressant — d'attirer l'attention de vos lecteurs sur une ressource à la portée des plus modestes. Je veux parler des peu précieuses peaux de lapin. Plusieurs soldats qui, l'an dernier, ont emporté sur le front des plastrons, des chaussons, des mitaines fabriqués avec ces peaux m'écrivent que pas un lainage per protère mieux contre les refroidisses ne protège mieux contre les refroidissements et même ne soulage mieux les douleurs rhumatismales. Aussi je cède à la tentation de vous citer le procédé bien connu mais si simple qu'on n'y pense peut-être pas.

1. Si la peau n'est pas fraîche, l'humec-ter en dedans (côté chair) pour lui rendre sa souplesse.

2. La tendre en long (pas dans le dos où le poil est le plus beau), ôter la tête et la queue. 3. Avec un couteau, enlever la hair et la graisse restées adhérentes ainsi qu'une

mince peau qui doit se détacher avec. 4. Tendre et fixer soigneusement la peau sur une planche avec des clous, le poil en dessous.

5. Répandre uniformément un mélange par parties égales d'alun et de sel pulvérisés et laisser pendant 2 ou 3 jours dans un endroit humide.Il faut que la quantité de sels soit suffisante pour qu'étant dis-sous, ils empreignent bien la peau.

6. Laisser sécher très lentement.

7. Détacher la peau.

Enfin une doublure intérieure, sans être indispensable, accroîtrait la solidité

Sans beaucoup d'ouvrage, on obtient ainsi un plastron très chaud et bien peu

## Le commerce avec l'ennemi

Depuis l'institution des sequestres judiciaires des maisons ennemies, il a été édicté des peines très sévères contre ceux qui se livreraient ou tenteraient de se livrer à un acte de commerce avec des austro-boches.

Nous n'avons pas été des derniers à réclamer un châtiment sévère contre ceux qui oublieraient la guerre horrible que nous font les boches. Cependant nous set insurface que nous le public est insurface mont estimons que le public est insuffisamment renseigné quand il s'agit de maisons qui ne sont pas établies dans les pays enne-

Tout le monde ne lit pas le « Journal Officiel » qu'il soit d'ici, de l'Algérie ou du Maroc. Il faudrait donc condenser dans un recueil — en caractères lisibles — tous les noms et toutes les firmes en-nemies — ou leurs agents— qui ont paru dans les journaux officiels de l'Afrique du Nord. De cette façon, le public ne pourrait arguer, le cas échéant, de son

Serait-ce trop demander à nos autori-tés judiciaires que de nous donner les moyens de nous mettre en garde contre un délit à commettre peut-être involontairement ? Si nul n'est censé ignorer la loi, tout le monde n'est pas forcé de con-naître les noms des boches ou de leurs hommes de paille.

L'éclairage sur les côtes de Tunisie Dans un de nos derniers numéros

nous nous étonnions de voir qu'en Algérie on défendait toute espèce d'éclairage dans les villes, bourgs, villages et même maisons particulières du littoral pouvant être aperçu de la mer, alors qu'en Tuni-sie aucune défense de ce genre n'avait été promulguée et nous citions la Goulette, la Marsa, Maxula-Radès, Hammam

La censure ne nous permit pas de mentionner les villes que nous citions, parce que tous les soirs nous apercevions

leur éclairage à giorno.

Mais ce que la censure ne put nous empêcher, c'était de signaler le fait aux autorités compétentes et nous sommes heureux d'apprendre qu'un décret est en préparation réglementant l'éclairage des vil!es situées sur les côtes de la Régence et même Tunis, dont les feux s'ape coivent très loin dans le golfe et ce que l'on aperçoit surtout ce sont les phares dont se servent les sociétés phosphatières pour opérer leurs chargements de nuit. Nous ignorons si, à Sfax, la Cie de Gafsa utilise les mêmes phares pour ses chargements nocturnes. Mais avec la présence des sous-marins, il est de toute prudence d'empêcher l'ennemi de se répérer sur les villes du littoral et de leur envoyer, à l'occasion, un souvenir sous forme d'obus incendiaires.

## Le droit sur les alcools

On peut dire que le nouveau droit sur l'alcool pur à 100° porté en Tunisie de 185 à 400 francs est abusif au moins en ce qui concerne le commerce des parfums.

Ce que la France a voulu, en l'élevant de 220 à 400 francs, c'est atteindre les boissons alcooliques pour guérir notre pays du penchant pour les liqueurs fortes auxquelles il s'adonnait peu à peu, malgré lui, grâce à beaucoup trop de débits petits ou grands.

Mais ce funeste penchant ne l'a pas empêché tout de même de montrer des qualités guerrières qui font l'admiration du monde entier.

On ne saurait trop louer le gouverne-ment de la mesure prise pour les bois-sons, mais elle ne saurait être maintenue en ce qui concerne surtout les parfums et il est de son devoir d'y apporter des réductions si l'on ne veut briser une des branches importantes de l'industrie qui fait vivre des milliers et des milliers de personnes dans le sud de la France, en Algérie, comme en Tunisie, où cette branche commençait à prospérer. L'impôt sur l'alcool industriel pourrait

être ramené à 200 francs l'hecto en Tunisie comme en France et en Algérie, ce qui n'arrêterait pas l'essor florissant de la fabrication des parfums en France et aux colonies qui pourrait prendre le chemin de pays aussi favorisés par la nature si le droit de 400 francs était maintenu de ce côté-ci comme de l'autre de la Méditerranée.

Nous jetons un cri d'alarme, sera-t-il entendu par qui de droit?

Les étrangers en Tunisie

Le gouvernement s'inspire, en général, des décrets en vigueur en France. C'est ainsi qu'il a promulgué l'obligation, pour tous les étrangers, de faire une déclaration dans les 48 heures pour tous les sujets des pays en guerre avec la France et ses alliés, quinze jours pour les sujets des puissances neutres et un mois pour ceux des pays alliés.

C'est parfait, mais dans quelle catégorie classe-t-on les sujets lurcs qui, en temps normal avant la guerre, n'étaient pas soumis à l'obligation du permis de séjour ? Il y a pourtant quelques-uns de ces cocos-là qui sont dangereux et devraient être surveillés de très près et, au besoin, dirigés dans quelque camp de concentration en France, ou plus parti culièrement en Corse, séjour radieux pour nous Français, mais que ceux-ci ont le don d'abhorrer nous ne savons pourquoi?

Est-ce qu'après l'expiration de tous les délais, on cherchera à découvrir ceux qui ne se seront pas conformés au décret ?

Et les protégés, surtout ceux des puissances ennemies qu'on trouve généralement chez les Juifs tunisiens, sont-ils, eux aussi, astreints à l'obligation du

Le décret est muet à leur sujet et il est probable que beaucoup, pour ne pas dire tous, feront les morts et ne bougeront pas. Les recherchera-t-on comme les autres ou, faute de personnel suffisant. laissera-t-on courir tout le monde?

# Les hauts fourneaux de Bizerte

EST-CE SÉRIEUX ?

Ohé! les Bizertins, avez-vous entendu la déclaration du président du Syndicat de l'Ouenza à M. Dominique Bertagna délégué financier de Bon qui obtint de concert avec M. Gaston Thomson, député de la circonscription de Constantine, l'autorisation d'un emprunt de vingt millions pour la transformation de la voie étroite en voie large de la ligne de Souk Ahras à Tébessa et la réfection de celle de Souk Ahras à Duvivier.

« Et maintenant dans dix-huit mois les premiers wagons arriveront à Bône. »

Dix-huit mois! dix-huit siècles par les temps actuels où la consommation du fer est immense, mais ceci n'est point notre affaire, si les Bônois s'en accommodent, grand bien leur fasse, ce qui nous intéresse ce sont les haut fourneaux de Bizerte, dont nous a parlé notre confrère de l'Echo de Bizerte.

La chose est-elle sérieuse? Si oui, c'est le moment ou jamais de se montrer pour mettre à la disposition du gouvernement les millions nécessaires au prolongement de la ligne de Nebeur jusqu'aux gisements miniers de l'Ouenza et du Bou-Khadra et pour commencer l'installation des hauts fourneaux.

Nous disons bien de mettre à la disposition les millions nécessaires au prolongements de la ligne de Nebeur, car nous entendons bien que le gouvernement ne commetira plus la folie de dépenser des millions pour desservir des exploitations privées comme on l'a fait jusqu'à présent sans penser que l'on pouvait rencontrer une pierre comme pour

Le temps des gaspillages doit être passé et nous ne devons plus dépenser un centime sous le fallacieux prétexte que les transports nous donneront des bénéfices plus tard.

Plus tard, c'est bientôt dit, mais en attendant, il faut débourser des millions que nous n'avons pas dans nos caisses, mais qu'il faut emprunter et l'on sait les ennuis que nous causa le dernier emprunt de quatre vingt dix millions cinq cent mille

Quand une exploitation sérieuse viendra formuler des propositions, il fandra tout d'abord étudier de très près si la ligne demandée doit être considérée d'intérêt public ou si elle n'est appelée qu'à desservir une exploitation privée. Dans le premier cas, le concours du gouvernement pourrait être mis à contribution jusqu'à concurrence de cinquante pour cent à condition toutef is que les demandeurs pretent le fonds au gouvernement et le reste devant toujours être à la charge du solliciteur. Si l'on avait opéré ainsi pour Nebeur, nous n'aurions pas perdu des millions que nous cherchons à rattraper.

Il faut que la leçon nous serve une bonne fois pour toutes.

On répondra à tous les demandeurs : « Vous voulez un chemin de fer? Parfait, pour commencer, commencez par verser une petite somme de cinq cent mile francs pour les études, ensuite nous vous présenterons le devis avec la carte à payer.»

Si la société est sérieuse, elle s'empressera d'acquiescer et de verser l'argent. Si elle ne l'est pas, elle ergotera et finalement renoncera à une affaire où le premier bailleur de fonds serait nous tous, c'est-à-dire le gou-

Il n'en faut plus de ces marchés de dupes ou la dupe c'est l'Etat qui n'a même pas la ressource de se retourner contre les contractants, puisque la société n'a qu'à se dissoudre et le tour est joué.

Passez muscades...

## Suchard

Ouand donc les commerçants comprendront-ils que les produits Suchard ne devraient plus être é ales dans leurs vitrines?

Le représentant en Algérie Tunisie de la maison Suchard se donne un mal de tous les diables pour induire en erreur le public sur cette firme suisso-boche dont la majeure partie du capital-actions appartient au boche Karl Russ, gendre de feu Suchard, et à sa sœur boche qui possè dent à eux deux soixante-dix pour cent du capital social.

S'il est vrai que le dit Karl Russ habite la Suisse depuis une quarantaine d'années, il n'en a pas moins conservé sa nationalité allemande et donné en maintes circonstances des preuves de son attachement à sa

On ne saurait trop le dire et le répéter ici en Tunisie où cette maison fait des affaires d'or et où les commerçants osent afficher insolemment ses produits.

Est-ce que les commerçants qui traitent avec la maison Suchard se souviennent que le président du tribunal de la Seine a placé sous séquestre les intérêts du dit Karl Russ et qu'ils ne doivent acquitter les sommes qui lui sont dues qu'enire les mains de Me Richard, huissier à

Payer les traites de la maison Suchard sans l'acquit du sequestre. c'est s'exposer à payer deux fois et peut être encore à être poursuivi pour commerce avec l'ennemi.

## Maisons boches ou embochées

-()-

Filtres Berkefeld (Compagnie Française des).

Odol, dentifrice de Dresde.

Ford, automobiles, représentée en Tunisie par la maison Schwich & Baizeau.

Pompe centrifuge Weise & Mousky. de Halle-sur-Saale, représentée comme

Automobiles et Cycles Terrot, de Di-

Produits Bayer, pharmacia, compri-

més d'aspirine et autres. La "Typograph", machine à compo-

Lait condensé, marque Condensed

Chemins de Per de l'Etat, du Midi, d'Orleans et de P.-L.-N.

## AVIS AU PUBLIC

Billets spéciaux à prix réduit déli-vrés pour un voyage à effectuer soit sur un seul, soit sur plusieurs des reseaux participants, aux far illes des militaires en congé de e nvalescence, hospitalisés ou réformés à la suite de blessures, infirmités ou maladies contractées en can pagne depuis la mobilisation.

Les commissions de Réseau de l'Etat, du Midi, d'Orléans et de P.-L.-M. ont l'honneur de porter à la connaissance du public les dispositions suivantes :

Il est délivré, jusqu'au 30 Septembre 1916 inclus, de toute Gare à foute Gare des réseaux de l'Etat(ensemble du réseau) du Midi, d'Orléans et de P.-L.-M., sous condition d'effectuer, soit sur un seul, soit sur plusieurs de ces réseaux, un parcours d'au moins 250 k lomèires caller et retour compris) ou de payer pour cette distance, des billets d'eller et retour de familles de 1ª, 2º et 3º classes. aux familles des militaires en congé de convalescence, ou hospitalisés, ou mas en réforme à la suite de niessures, infirmités ou maladies contractées en cam agne, depuis la mobilisation, accompagnant ces militaires ou se rendant auprès d'eux.

Le prix d'un billet collectif de famille s'obtient en ajoutant au prix de deux billets simples ordi-nairés au terif plein pour la première personne, le prix d'un de ces billets pour la deuxième personne et la moitié de ce prix pour la troisie-me personne et chacune des suivantes.

me personne et chacune des suivantes.

Ces billets collectifs ne peuvent être délivrés qu'aux personnes, au nombre minimum de deux, ayant avec le militaire qu'elles accompagnent ou qu'elles vont refoindre l'un des degrés de parente ou les liens de domesticité spécifiés aux conditions générales du chapitre 1- du tarif spécial comman G. V. n. 166.

Les demandes de billets doivent être accom-

Pour les familles des militaires convalescents d'un certificat de l'Autorité militaire indiquant la localité pour laquelle le congé de convalescence est accordé ;

Pour les familles des militaires déjà hospitalisés dans la localité pour laquelle le billet est demandé, d'un certificat du Médecin-Chef ou de l'Administrateur de l'Etablisssement hospitalier:

Pour les familles des militaires réformés, d'une attestation du Commandant du Dépôt du dernier corps où a servi le militaire, certifiant la date de la réforme.

Le pièce à fournir par les intèressès doit tou-jours certifier que la blessure, infirmité ou ma-ladie du militaire a été contractée en campagne, depuis la mobilisation.

Il n'est pas délivre de cartes d'identité aux titutaires du billet collectif.

Les conditions spéciales au § 6 du chapitre 1 du Tarit spécial commun G. V. n 106 et les condi-tions générales du même chapitre du dit Tarif restent applicables, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux conditions ci-dessus,

Achetez TIMBRE CROIX-ROUGE /5 10 c. affranch., 5 c. pour les blessés

# CHEMINS DE FER P.-L.-M.

pour Families a'au moins trois personnes --0--

Billots d'aller et retear collectifs de vacances

à Prix edduics toutes classes

Emission: 15 juin-%) septembre, au départ de toutes gares P.-L.-M. Minimum de parcours simple : 150 kilomètres.

Minimum de parcours simple : 160 anometres. Arrits facultatifs.
Validité : lusqu'au 5 novembre
Prie : Les deux premières personne paient le
Tarif général, la trossième personne d'éneficie
d'une réduction de 5000, la quatrième et chacune des suivantes d'une réduction de 7500.

Demander les Billets quatre jours à l'avance

# --- 172

à prix réquits

Minimum de parcours simple : 150 kilomètres.

Demander lag billets 4 jours à l'avance

Nota. — Il peut être délivré, à un on plusieurs des voyageurs inserits sur un billet collectif de stations thermales et en même temps que ce billet, une carte d'identité sur la présentation de laquelle le timbaire sera admis à voyager isolèment (sans arret) à moitié prix du tarif général, pendant la durée de la villégiature de la famille, entre le point de départ et le lieu de destination mentionné sur le billet collectif.

# Le Roi des Placements

Il y a le roi des chemins de fer, le roi de l'a cier, le roi du pérrole, etc. Il y a aussi le roi des placements. Le BON DE CAISSE de la BANQUE FRANCO-TUNISIENNE, qui rapporte einq pour cent net d'impôt. - 12, rue d'Alger.

## RAYMOND VALENSI

Immeubles de rentes

Arrosage - Distribution d'eau

PLANS A FORFAIT - AFFAIRES - PROJET

## RESTAURANT DU JAPON

C. FIORINI & C. FALORNI, propriétaires

7, RUE AMILCAR, 7 — TUNIS

Service à la Carte. - Repas sur commande. - Vraie Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS Fins de la la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

# Chaux Hydraulique & Ciment PAUL POTIN

Dépôt: rue de Turquie (Port)

Bureau: 22, rue Es-Sadikia

Téléph.: Tunis n. 197, Potinvillen. 2 (réseau d'Hammam-Lif

Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés Agence de Tunisie: Tunis, Bizerte. Sfax. Sousse

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chàques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de til Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchanditres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de ses. Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télé-ce, à Tunis, 8, rue d'Alger.

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de

Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'in-

Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAX

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

Hôtel de premier ordr

# GUÉRISON DIFINITIVE SERI USE sans rechuté possible parte 60MPR.NES à GIBERT GOG absorbable sans piqure

Traitement facile et discret même en voyage
La boite de 40 comprimés 7 fr. 50 franco contre mandat.
(Nous n'expédions pas contre remboursement)

Pharmacie GIBERT, 19, rue d'Aubagne, Marseille. Dépôt à TUNIS: Pharmacie SUCH, 3, avenue de Paris

# Espigadoras-lieuses - Rateaux - Faucheuses

Mac Cormick Machines de Récolte OSBORNE

disponibles à Tunis

Maison R. WALLUT & Cie (R. WALLUT ET G. HOFMANN, ASSOCIÉS) - Tunis

# Foncier d'Algerie et

Société Anonyme - Capital 75 millions SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France Agences à SOUSSE et à BIZERTE

Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans. Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements. Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandi-

crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le graphiques. Chèques et lettres de crédits sur tous pays.

Dépôts à vue : 2 ojo

Dépôts à échéance fixe (de 2 à ans) : 3 ojo

Des coffres forts et compositionnes and control de control de coupons. Falements telectres de crédits sur tous pays.

Location de coffres forts. Changes de monnaies étrangères.

Dépôts à échéance fixe (de 2 à ans) : 3 ojo. Location de coffres forts. Changes de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 ojo. Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

## SOCIETE GENERALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France Société anonyme fondée en 1874 au capital: 500.000.000 Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence Agences en Tunisie: TUNIS-SOUSSE-SFAX

Principales Opérations Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à inté-

rêts — Escomptes et encaissements d'éffets de commerce Avances sur marchandises et connaissements - Crédits Emission de chèques et de lettres de crédits — Change de Monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque

et de l'Etranger.

# GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE TAISEZ-VOUS!

USINE A VAPEUR Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS

Liqueurs de premier choix — Vins en gros Specialité d'Amer et de Fernet LICARI

Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

# Cie DE NAVIGATION MIXTE

Cic Pouache Paquebots-poste Français

AGENCE DE TUNIS (LIGNE MARSEILLE-TUNIS-SOUSSE-SFAX hebdomad.)

Pour les jours et heures des départs des bateaux, se renseigner à l'Agence principale de Tunis et aux agences de Sousse, Sfax, Djerbah, Gabès et Zarzis.

Pharmacien de l'étasse de l'Universite de Montpellier Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger Spécialités françaises et étrangères.

Succursale de Tunis : Avenue de France Agences à SOUSSE et à BIZERTE | La Compagnie de Navigation Mixte accepte à Tunis | La Compagnie de Navigation Mixte accepte à Tunis | Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service PRÈTS hypothécaires en participation avec le Crédit tous les points desservis par les Messageries Maritimes. - Services combinés avec les chemins de fer.

Les Agents principaux : PÉDELUPE Frères.

# Vins, Haux-de-vie du Domaine de Petinville F. BERNET

TUNIS - Rue de Russie - TUNIS

Liqueurs de Marques Eaux Minérales, etc.

LIVRAISON A DOMICILE

## L'Huile qui graisse le plus VACUUM MOBILOIL

Marque "GARGOYLE" Maison A. MODIGLIANI

Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie: 5, Rue Saint-Charles = TUNIS Télégr. Import-Tunis Téléphone: 0.74

# TUNISIA-PALACE

LUMIÈRE ÉLECTRIQUE

Hôtel de premier ordre LUMIÈRE ÉLECTRIQUE

à la gare de départ.

Nota. — Il pout être délivée, à un ou plusi urs des voyageurs inscrits sur un billet colectif de vacances et en même temps que ce oillet, une earte d'identié sur la présentation de laquelle le titulaire sera admis à voyager isolèment (sans arrêt) à moitié prix du tarif général, pendant le durée de la villégiature de la famille, entre la point de départ et le lieu de destination mentionné sur le billet collectif.

## STATIONS THERMALES

Vichy, Aix-les Bains, Evian-les-Bains, Vals-les-Bains, Allevard, resoncen, Thonon-les-Bains, St-Gervais-les-Lains, Lu Fayet, Uriage, Chatelguyon, Royat, Saint-Nectuire, etc. Biliets dealler at reteur collectifs toutes classes

délivrés aux familles d'au moins trois personnes vayageant ensemble.

Emission : ter mai-15 octobre, au départ de tentes gares 1-4...M.

Arrèts (welltatifs aux gares de l'itinéraire. Valldiré : 33 jours avec fuculté de prolongation. Prix Les deux premères personnes paient le tarit général, la trassième personne bénéficie d'une réduction de 50 dpl. la quatrième et cha-cune des suivantes d'une reduction de 75 dpl.

à la gare de départ

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à l'Agent commercial de la Cie P.-L.-M pour l'Algèrie et la Tunisie, 19, rue de la Liberté, à Alger.

INGÉNIEUR-ARCHITECTE 22, rue de Russie - TUNIS

Constructions industrielles et rurales

Le gérani : J. Giannitrapani Imprimerie Spéciale de la "Petite Tunisie Socialiste"

MÉFIEZ-VOUS I Les oreilles ennemies

vous écoutent

# Pharmacie BLOCH

Léon Bloch Fils Pharmacien de 1º classe

Spécialités françaises et étrangères. tions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles. Téléphone 553



150 CHAMBRES & SALONS

TUNIS

LE PLUS BEL HOTEL DU LITTORAL AFRICAIN - JARDIN D'HIVER